

Le Bon Cens

N° 51
Janvier 2020

Adresses utiles

Mairie

23 route de Fay
45450 SULLY LA CHAPELLE
Accueil le mardi de 9h à 12h et le
jeudi de 12h45 à 16h45
Téléphone : 02.38.57.10.82
mairie-sully-la-chapelle@wanadoo.fr

SIRIS Ingrannes Sully la Chapelle

(Ecoles-périscolaire-cantines-
transports scolaires)

23 route de Fay - 45450 SULLY LA
CHAPELLE
Accueil du lundi au vendredi de 08h30 à
12h30 et le lundi et mardi de 14h30 à 18h30
Téléphone : 07.87.13.40.53
siris.ingrannes.sully@orange.fr

SIAEP Ingrannes Sully la Chapelle

(eau potable)
23 route de Fay - 45450 SULLY LA
CHAPELLE
Accueil le vendredi de 9h00 à 12h00
Téléphone : 02.38.57.10.82
siaep.ingrannes.sully@orange.fr

Trésorerie de Neuville aux Bois

Allée René Cassin
45170 NEUVILLE AUX BOIS
Téléphone : 02.38.75.53.77

Ecole maternelle de Sully la Chapelle

28 route de Fay
45450 SULLY LA CHAPELLE
Téléphone : 02.38.57.10.22

Ecole primaire d'Ingrannes

10 rue de la Mairie
45450 INGRANNES
Téléphone : 02.38.57.12.02

Rédaction : Mairie Sully la Chapelle : Philippe
L'AVELLE, Alain KERN, Laurent DUVAL, Pierre
RAGER, Nadège PRETEUX, Odile de COURCY,
Sandrine RENCEN (secrétaire de mairie)
// Mise en page et Impression : Imprimerie
Images'IN - Neuville-aux-Bois // Tirage : 300
exemplaires

Tarifs municipaux 2020

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

DUREE	SULLYGEOIS	EXTERIEURS
Demi journée	95,00 €	140,00 €
Week-end	276,00 €	599,00 €
CAUTION LOCATION	100,00 €	
CAUTION MENAGE	50,00 €	

CIMETIERE

DUREE	PRIX POUR 2 m ²
30 ans	110,00 €
50 ans	190,00 €

ASSAINISSEMENT géré par la mairie

PAC (Participation à l'assainissement collectif)	2 000,00 €
ABONNEMENT 2020	78,00 €
PRIX POUR 120 m ³ (abonnement compris)	2,63€/m ³

EAU POTABLE géré par le SIAEP Ingrannes - Sully la Chapelle

ABONNEMENT	24,83 €
PRIX POUR 120 m ³ (abonnement compris)	1,82€/m ³

TAUX COMMUNAUX 2020

HABITATION	12,36%
FONCIER BATI	19,25%
FONCIER NON BATI	41,18%

TAXE D'AMENAGEMENT 2020

4,50%

Recensement de la population

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans.

En janvier 2019, un recensement a été effectué sur la commune, l'Insee Centre Val de Loire a publié en décembre dernier les résultats de cette enquête.

En voici quelques éléments : 2 576 252 habitants résident en région Centre-Val de Loire, avec une croissance annuelle de +0,1 % en moyenne entre les années 2012 et 2017. Ce taux de croissance représente environ une augmentation de 2 500 habitants en moyenne. Le Loiret et l'Indre et Loire sont les départements les plus peuplés de la Région regroupant la moitié de la population régionale.

Une personne sur cinq vit dans une commune de moins de 1 000 habitants.

La commune de Sully la Chapelle fait partie des 770 communes de la région ayant une population en augmentation puisque nous sommes passés au nombre de 439 Sullygeois et Sullygeoises.

Le mot du Maire



Comme chacun le sait 2020 sera une année d'élection. Tous les six ans, le scrutin des élections municipales va permettre aux Sullygeois et Sullygeoises qui le souhaitent la possibilité de s'investir dans la vie communale. En 2001 vous m'avez accordée votre confiance et pendant deux mandats j'ai participé à la vie communale en tant qu'adjointe. Au scrutin

de 2014, l'équipe municipale m'a élue maire de la commune. Le temps du renouvellement est arrivé et une nouvelle équipe sollicitera votre confiance au mois de mars pour les élections. J'en profite ici pour remercier l'engagement des adjoints, des conseillers et conseillères municipaux pendant ce dernier mandat. Avec sérieux et enthousiasme ils se sont investis dans cette aventure. Que les agents de la mairie et du SIRIS soient aussi remerciés pour avoir fait face à de nombreuses situations qui demandaient parfois, en plus des compétences requises, initiative et réactivité.

Au travers de ce bulletin vous sont retracés certains aspects de la vie de la commune. Vous y verrez ce qui concerne les plus jeunes avec les écoles et les stages sportifs qui leur sont proposés. Les anciens de la commune ne sont pas oubliés, tentons de faire plus pour eux. Une présentation succincte des travaux vous est proposée. Je remercie les partenaires institutionnels qui, avec leur aide, nous donnent la possibilité de réaliser certains travaux. L'État avec la dotation pour les territoires ruraux nous a apporté une aide financière entre autres, pour la réalisation du parcours sportif. La Région, à

travers le PETR (Pôle d'équilibre territorial rural), le Département, nous ont octroyé des financements pour certains travaux, études et investissements. L'aide aux communes à faible population a été maintenue (FAPO) et nous en bénéficions. En plus de l'aspect financier le Département met au service des communes un service d'ingénierie : « CAP Loiret », que nous avons sollicité pour plusieurs dossiers. Sans oublier la communauté de Communes des Loges qui nous apporte des services dans divers domaines : instruction des permis de construire, assainissement non collectif, petite enfance

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai mené avec l'équipe municipale, car seul on ne peut rien faire, cette fonction de maire et garderai un très bon souvenir de cette expérience malgré les difficultés qui n'ont pas manqué dans ce mandat. Le SIRIS (Syndicat intercommunal de regroupement d'intérêt scolaire) que j'ai présidé pendant une partie de ces six ans fut très chronophage, il faudra continuer à œuvrer afin que notre village de Sully la Chapelle garde son école, décision qui ne relève pas que des services académiques mais aussi de la volonté des maires des deux communes concernées (Ingrannes et Sully la Chapelle). De nombreux changements sont intervenus au cours de ces six années, qu'ils soient d'ordre communal ou intercommunal, changements qui ont pu perturber parfois l'organisation bien rodée de la commune. En espérant que vous prendrez plaisir à lire cette dernière brochure du mandat en cours, sur la vie et le développement de notre village...

Bien à vous, Odile de Courcy

Calendrier des manifestations 2020

du 24 au 28 février 2020	Stage sportif multisports	RDV à 10h00 tous les matins à la salle polyvalente
du 20 au 24 avril 2020	Stage sportif multisports	RDV à 10h00 tous les matins à la salle polyvalente
8 mai 2020	Cérémonie du 8 mai	RDV à 10h00 devant la mairie
29 mai 2020	Fête des Voisins organisée par la mairie	RDV à 18h00 à la salle polyvalente
du 6 au 10 juillet 2020	Stage sportif multisports	RDV à 10h00 tous les matins à la salle polyvalente
14 juillet 2020	Cérémonie du 14 juillet	RDV à 16h00 devant la mairie
14 juillet 2020	Une après-midi ludique organisée par la mairie	RDV à 16h30 à la salle polyvalente
11 novembre 2020	Cérémonie du 11 novembre	RDV à 10h00 devant la mairie

Élections municipales

Au mois de mars prochain vont se dérouler les élections municipales. Les dates arrêtées par le ministère de l'Intérieur sont les dimanches 15 mars 2020 pour le premier tour et 22 mars 2020 pour le second tour.

Le scrutin, qui se déroulera dans la mairie de Sully la Chapelle, sera ouvert de 8h à 18h.

Pour voter, il faudra présenter sa carte d'électeur en cours, à défaut la carte nationale d'identité, un passeport, la carte du combattant avec photographie, un permis de conduire, un permis de chasse avec photographie.

Vacances Estivales



Œuvre Universitaire du Loiret

L'œuvre Universitaire du Loiret (OUL) met en place l'opération « Décade des non-partants » permettant aux enfants et adolescents qui ne partent pas en vacances de bénéficier pour l'été prochain d'un séjour d'une semaine ou d'une dizaine de jours.

Le financement de ces séjours serait assuré conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales, l'œuvre Universitaire, la commune et la famille.

Pour les familles qui seraient intéressées vous rapprocher de la mairie.



Participation Citoyenne

Et si nous parlions de la participation citoyenne ?

Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. Le but est d'encourager la population (en cas de cambriolages, d'incivilités) à adopter une attitude vigilante et solidaire et d'informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Ce « dispositif » n'a pas la vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie. Cela permet de compléter les actions de prévention de la délinquance qui peuvent être mises en place si besoin par la commune.

LE RÔLE DE CHACUN

Le Maire :

C'est un maillon en matière de prévention de la délinquance

Les Habitants d'un quartier :

Ils doivent adopter des actes élémentaires de prévention : Surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs

occupants, ramassage de courrier, signalement à la Gendarmerie des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects.

La Gendarmerie :

Lors d'un signalement auprès des forces de l'ordre, la gendarmerie va intervenir.

EN CONCLUSION :

Ce dispositif permet de rassurer les citoyens et de dissuader les délinquants potentiels. Nous pouvons adopter d'ores et déjà cette attitude citoyenne.

La commune est confrontée à une délinquance d'ordre mineure, mais si malheureusement les phénomènes s'amplifiaient, la commune pourrait mettre en place ce dispositif. Quoi qu'il en soit si vous remarquez des faits qui vous interpellent (en matière de délinquance) prévenez la Gendarmerie (tel : 17) c'est la meilleure attitude citoyenne, **mais n'agissez pas par vous-même.**

La recette de Monique Lavelle

Gâteau à l'ananas

Une recette simple et économique

Ingrédients pour 6 personnes :

- 1 Boîte d'ananas rondelle (on garde le jus)
- 150 g de beurre
- 4 œufs
- 200 g de farine
- 1 sachet levure boulanger (ou chimique)
- 75 g de sucre en morceaux
- Sucre en poudre
- Durée : 35 minutes environ.

Faire cuire dans une casserole les 75 g de sucre pour le caraméliser (pas trop, sinon amer) en napper le fond du plat à tarte (anti adhésif de préférence)

Disposer les rondelles d'ananas sur ce fond de caramel

Chauffer le four à 200 °

Fouetter les œufs avec un peu de sucre en poudre et verser dans un saladier

Faire fondre le beurre que l'on verse dans le saladier avec la farine et la levure et on mélange bien le tout

Cela forme une pâte que l'on verse et étale doucement sur le plat contenant les rondelles d'ananas et l'on enfourne 35 minutes environ (doré mais pas grillé)

On ressort l'appareil, on laisse refroidir et l'on retourne le tout dans un plat et on démoule, ensuite on arrose avec le jus d'ananas (avec quelques gouttes de rhum ou Grand Marnier : rajout de Mr LAVELLE) ; voilà c'est fini



Office de Tourisme Intercommunal
Val de Loire &
Forêt d'Orléans
l'expérience nature



Toujours des nouveautés...

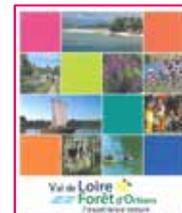


PROJET 2020 :
nouveau dépliant de Châteauneuf

NOUVEAU
Pour les 8-12 ans



PROJET 2020 : une nouvelle
carte du territoire enrichie...
Un côté pratique et un côté ♥

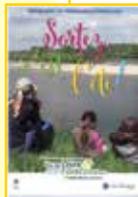


Réédition en 2020

Sortez c'est l'été !

130 animations
du 15 juin au 15 septembre
250 participants

Nous recherchons des
personnes ressource sur le
territoire qui acceptent de
partager leur savoir et leurs
connaissances... Partagez votre
expérience avec nos visiteurs !



L'Office de Tourisme intercommunal, c'est aussi :

- 2 bureaux d'accueil
- 5.000 visiteurs accueillis
- 1.500 contacts par téléphone, mail ou courrier
- 25.000 connexions sur notre nouveau site web
- 200 publications Facebook par an
- 1.500 fans Facebook



OTI Val de LOIRE & FORÊT
www.valdeloire-foretdorleans.com - tourisme@valdeloire-foretdorleans.com

www.facebook.com/loire.et.foret

Bureau d'accueil de Châteauneuf-sur-Loire	Bureau d'accueil de Jargeau
3 place Aristide Briand - Tél. 02 38 58 44 79	La Chanterie, Boulevard Carnot - Tél. 02 38 59 83 42
Avril à octobre : du mardi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h	Juin à septembre : mercredi au samedi 10h-12h30 & 14h-18h
Novembre à mars : mercredi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h	Octobre à mai : mercredi & samedi : 10h-12h30 & 14h-17h

Qu'est-ce que le PETR ?



Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est un territoire de projets et d'actions. Il est composé de 3 communautés de communes rassemblant 49 communes pour une population de plus de 83 000 habitants :

- La communauté de communes de la Forêt
- La communauté de communes des Loges
- La communauté de communes du Val de Sully

Il a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social sur son périmètre. A cet

effet, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne constitue le cadre de contractualisation départementale, régionale, nationale ou européenne des politiques publiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Outil de développement local, le PETR accompagne les porteurs de projets et favorise l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Il assure le suivi de différentes missions d'études et de prospectives dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la biodiversité, du paysage, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture ou encore des services à la population.

<https://foretorleans-loire-sologne.fr>

Changement

d'adresse

Vous quittez la commune, vous arrivez sur la commune

Quelques consignes importantes :

Faire les démarches nécessaires auprès de SUEZ avec qui le Syndicat de l'eau est en affermage lors d'un déménagement, d'une installation, d'une vente, d'un décès, d'un quelconque changement de situation.

Merci aussi d'informer la commune afin d'éviter l'établissement de factures indues pour l'assainissement collectif.

CCL : Action Soliha

Plus de 80 ménages accompagnés dans la rénovation énergétique de leur logement.

- Depuis 2014, la Communauté de communes des Loges a mis en place sur son territoire, un dispositif permettant aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie d'être accompagnés dans leur projet.
- Cette action permet aux propriétaires occupants mais également aux propriétaires bailleurs d'obtenir des conseils sur les travaux à effectuer et une assistance pour l'obtention de financements.

En 2018, ce sont 10 propriétaires qui ont bénéficié d'un accompagnement. En moyenne, 25 000 € de travaux sont réalisés mais financés à plus de 40% par des subventions publiques (Agence Nationale de l'Habitat, Département du Loiret et Communauté de communes des Loges.)

Depuis la mise en place du dispositif, plus de 80 ménages ont été accompagnés dans la rénovation énergétique de

leur logement.

Pour vous informer et vous guider dans votre démarche, la Communauté de communes met à votre disposition gratuitement les conseils de techniciens.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter SOLIHA Loiret au 02.38.77.84.89.

A noter, que des subventions de l'Anah sont également mobilisables pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie et pour lutter contre l'habitat indigne.

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier auprès de l'ANAH, et doivent obligatoirement être effectués par des professionnels du bâtiment.



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !

Le nouveau service en ligne de l'Anah

Depuis septembre 2018, sur monprojet.anah.gov.fr, vous pouvez enregistrer vous-même votre demande d'aide sur Internet. Ce nouveau service en ligne vous permet de savoir tout de suite si vous êtes pré-éligible aux aides de l'Anah et d'être mis en relation avec Soliha Loiret, qui vous accompagnera dans votre projet.

Si vous n'êtes pas éligible aux aides de l'Anah, vous pouvez poursuivre votre démarche pour être informé sur les autres financements possibles.

Horaires des déchèteries



Déchèteries	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Châteauneuf-sur-Loire Jargeau	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Lorris Ouzouer-sur-Loire Sully-sur-Loire	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 17h 13h à 17h
Bellegarde Bray-Saint-Aignan Vienne-en-Val Vitry-aux-Loges	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	Du 01/04 au 31/10 : 13h à 17h (Fermé du 01/11 au 31/03)	Fermé	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Cerdon	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	Fermé	Fermé	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés



Pour connaître les déchets acceptés et refusés ou pour toute autre information, rendez-vous sur www.sictom-chateauneuf.fr rubrique *Guide des déchets*

Tennis club et gymnastique volontaire



Nous avons démarré la saison 2019-2020 avec un effectif constant de 30 adhérents pour la gymnastique volontaire mais en baisse pour le tennis : 14 pour la saison 2018-2019 et 8 pour la saison 2019-2020. Les gymnastes viennent majoritairement de Sully-la-Chapelle et d'Ingrannes mais aussi de Fay-aux-Loges. Notre souriante et dynamique animatrice de gymnastique, Pauline, organise des séances studieuses dans une atmosphère très sympathique... Bien-être assuré et succès sur la plage garanti !

La Mairie de Sully-la-Chapelle met gracieusement à notre disposition la salle communale pour la gymnastique et nous permet aussi d'utiliser le court de tennis tout en le réservant la deuxième semaine des petites vacances scolaires et la première des grandes vacances pour des activités multisports pour les enfants des écoles de Sully la Chapelle et d'Ingrannes. La salle a été rénovée, en 2019, par la commune, au niveau du sol et des peintures murales : nous bénéficions d'un équipement plus clair et d'un revêtement de sol fonctionnel (résonance phonique améliorée et entretien facilité).

On ne peut que regretter que le court de tennis de Sully-la-Chapelle subisse encore des dégradations, ce qui a nécessité pour cette année quelques travaux sur le grillage. Malgré un

investissement très important porté par la Mairie pour la rénovation du sol du court de tennis en 2018, l'effectif tennis est en baisse et nous pourrions accueillir de nouveaux adhérents sans problème !

Nous remercions les collectivités qui nous aident financièrement : les mairies de Sully-la-Chapelle et d'Ingrannes ainsi que le Conseil Départemental du Loiret.

Nous tenons à remercier chaleureusement pour son travail M. Alain CONGNET, président depuis plus de 14 ans qui n'a pas souhaité renouveler son mandat. M. CONGNET s'est, en particulier, fortement investi sur plus de 6 ans dans le projet de construction de la Salle des Sports de Fay-aux-Loges. Le créneau qu'il avait réussi à obtenir pour les adhérents de tennis de notre association pour l'utilisation de cette salle le samedi matin n'a pu, faute de participants, être conservé.

Un nouveau bureau a été constitué : M. Jacques PARNAUD, président, M. Jean-Loup NICOLAS, trésorier, Mme. Nadia PARNAUD, secrétaire.

Notre association chaleureuse vous tend les bras !

Pour toute demande de renseignements, nous vous invitons à nous contacter sur la messagerie :

tenniscgv-sullylachapelle@outlook.fr

Les Diables Rouges VTT

Vous désirez faire du VTT ?
Découvrir la forêt d'Orléans ?
Vous êtes débutant ou passionné.
Venez nous rejoindre !

« Les Diables Rouges VTT » est une association loi 1901 créée en 2004, elle a pour but la pratique du VTT en loisirs et en compétitions, nous sommes fédérés à l'UFOLEP avec actuellement 26 membres.

Notre terrain de jeux est principalement la forêt d'Orléans mais aussi les bords de Loire.

Nous participons aussi à des randonnées VTT dans le Loiret et hors département.

Avant toute inscription :

Possibilité de participer à deux sorties sans adhésion

Pour toute inscription :

- Certificat médical de non-contre-indication à la compétition
 - Bulletin d'adhésion rempli avec accord parental (si mineur)
 - Règlement de la cotisation
- Président : Mr Vasseur Morgane
Trésorier : Mr Bertrand Jean Baptiste
Secrétaire : Mr Charamon Charley
Prix de l'adhésion : 40€ licence enfant
55€ licence adulte

Adresse :

23, route de Fay
45450 Sully la Chapelle
Téléphone : 06 27 62 70 75
Email : lesdiablerougesvtt@orange.fr



Les dames de la bibliothèque lors de la préparation d'une activité manuelle autour du masque qui se déroulera le samedi 22 février 2020 à 10h00 à 12h00 et le mardi 25 février 2020 de 16h00 à 17h30.

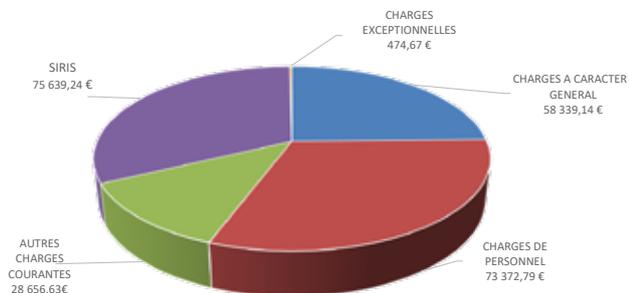
Bibliothèque

La bibliothèque municipale accueille toutes les générations chaque samedi de 10H30 à 12H. Elle reçoit également l'école maternelle une fois par mois. Elle dispose d'un bon choix de livres, romans, B.D., policiers, documentaires. Si vous désirez un livre particulier, il est possible de le commander. Il y a un fond propre sur lequel s'ajoutent 300 ouvrages de la Médiathèque de la Source renouvelés régulièrement. Cette année l'échange a eu lieu fin novembre 2019. Pour rendre la bibliothèque plus vivante des animations sont prévues, durant les vacances de février 2020. N'hésitez pas à venir !

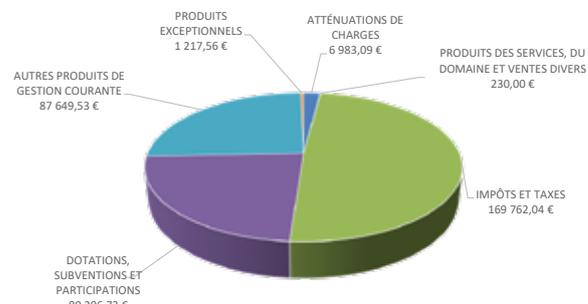


Finances Communales 2019

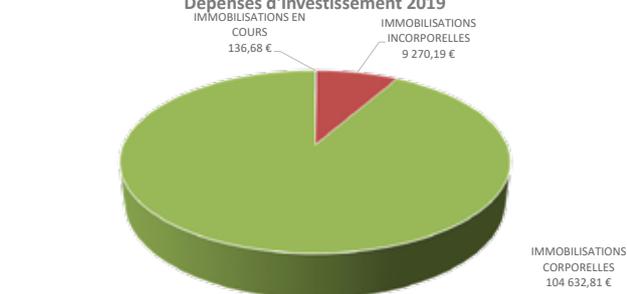
Dépenses de fonctionnement 2019



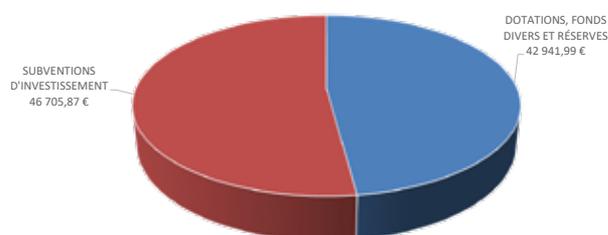
Recettes de fonctionnement 2019



Dépenses d'investissement 2019



Recettes d'investissement 2019



Budget annexe : Assainissement 2019

Dépenses de fonctionnement : 25 660,02 €
 Dépenses d'investissement : 6 963,69 €

Recettes de fonctionnement : 84 226,19 €
 Recettes d'investissement : 51 330,77 €

Terrains à vendre

La commune de Sully la Chapelle a deux terrains viabilisés à vendre.

L'un de 1000 m², hors lotissement,

L'autre de 757 m² se situe dans le lotissement des Noues

Ces terrains sont dans un cadre verdoyant offrant toutes les commodités, école, garderie, épicerie (dépôt de pain, tabac, carburants, gaz) ainsi que des équipements sportifs proches et un restaurant.

La commune se situe à moins de trente minutes d'Orléans, de Pithiviers et proche de Châteauneuf sur Loire.

Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour plus de renseignements.



Sacristie

Certains parmi vous ont pu le constater, la sacristie de notre église était en piteux état : peintures très anciennes et écaillées. Il convenait de lui redonner un petit coup de fraîcheur. L'entreprise Gaudry a fait un excellent travail de restauration.

Une aide a permis la réfection, le diocèse y a contribué. Que tous soient remerciés chaleureusement.

Il reste néanmoins un gros travail de remise en état des mobiliers tant du point de vue des sièges, que des habillages en bois... Cela fera l'objet d'une prochaine étude. Mais la peinture de la sacristie est un bon début de réhabilitation.



Etude du réseau d'eau pluviale

Une entreprise est intervenue sur la partie départementale au cœur de la commune en janvier afin de réaliser l'hydrocurage du réseau d'eau pluvial engorgé depuis des années par l'accumulation de sable et divers. Il était devenu indispensable d'agir.

Un passage caméra sera effectué afin de vérifier le bon état des canalisations.

L'étude du géomètre va compléter les informations qui seront recueillies suite à cette visite caméra.

Eclairage public

Des dysfonctionnements sont intervenus sur les plages horaires d'éclairage du centre bourg et du Hameau Marie-Louise.

Après vérification, il s'est avéré nécessaire de devoir changer les horloges de programmation manuelles par des horloges astronomiques, celles-là même utilisées à la Croix du Four.

Un retard a été pris par l'entreprise, ces travaux auraient dû être effectués en décembre 2019.

Ce changement d'horloges apportera une sécurité à tous.

Rénovation du Parking de la Salle Polyvalente.

Souvenez-vous : c'était le 12 avril 2007 ! Un joli parking voyait le jour... dans la suite des travaux relatifs aux abords de la mairie.

Mais la nature reprend ses droits et faute d'être régulièrement utilisé, les branches et broussailles de tous ordres ont repris la maîtrise du sol.

La décision a donc été prise de redonner un « coup de jeune » à cet espace de stationnement bien commode pour les écoles, stationnement momentané des véhicules des parents le matin et le soir, ou pour les locations de la salle polyvalente Pierre Meunier.

Une consultation a été lancée et une entreprise locale s'est vue confier l'exécution des travaux.

Décapage de la zone, évacuation des terres, approvisionnement de 40 tonnes de calcaire spécifique afin de constituer les couches de roulement et de stationnement. Une pente latérale a été prévue afin que l'eau de pluie ne stagne pas mais s'écoule dans l'herbe qui a été maintenue sur les rives et permettra en plus de l'aspect décoratif, d'absorber les eaux de ruissellement.

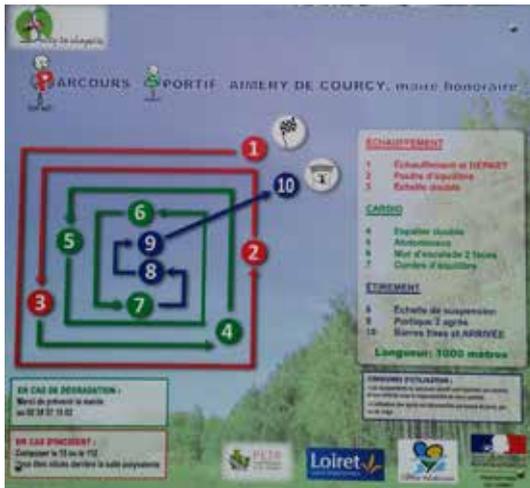
Les travaux ont débuté lundi 25 novembre 2019. Une semaine plus tard, le parking retrouvait sa fonction première.

Il est à la disposition de tous pour vos arrêts même de courte durée.

Nouveaux agrès

Deux activités nouvelles pour les enfants ont été installées par la municipalité dans le jardin communal près du plateau sportif.





Parcours Sportif Aimery de Courcy

Nous vous l'avions promis, nous l'avons fait.

Vous rêviez d'un ventre sculpté, de biceps saillants, de mollets fermes, d'un équilibre à toute épreuve ? C'est devenu chose possible grâce à la récente mise en place de mobiles destinés à la pratique du sport. Dans le grand terrain contigu au terrain de foot, la commune a entrepris la pose de neuf modules allant de barres de traction à la pratique d'abdos en passant par un mur d'escalade et des cordes d'équilibre. Age limite pour la pratique, 99 ans !

Le côté utile n'a pas été oublié, puisqu'une table située entre les panneaux de départ et d'arrivée permettra de déposer les vêtements, bouteille d'eau, ou autre. Une corbeille y est ajoutée afin que chacun puisse respecter l'environnement sans contrainte.

La pose des divers ateliers a été faite par Rémy, employé communal, qui a été aidé par l'entreprise locale Laurent Payen qui a réalisé les trous de fixation, les calages, bétonnage et ajustements.

Le parcours se déroule comme une coquille d'escargot afin de permettre un linéaire de course à pieds entre chaque obstacle suffisamment important. Les moins téméraires ou courageux pourront toujours « couper court », mais ce n'est pas le but recherché.

L'arrivée se fait à côté du départ et permettra de récupérer la bouteille d'eau, le survêtement et autre que vous avez posé sur la table. Les déchets vont dans la corbeille, comme il se doit.





La salle des Fêtes

La salle des Fêtes Pierre Meunier, méritait quelques travaux de réhabilitation qui ont eu lieu à la fin de l'été 2019.

Le carrelage devenu poreux devait être changé. Un nouveau revêtement de couleur beige, plus facile d'entretien et donnant de la clarté à la pièce a été posé. Dans les sanitaires et dans la cuisine, afin de respecter les normes d'usage, un carrelage anti-dérapant permet une meilleure sécurité et un entretien plus aisé. Une entreprise de menuiserie est intervenue afin de remettre les portes à niveau, ainsi que l'intervention d'un plombier pour la rehausse des sanitaires. Ces travaux étaient éligibles à une subvention FAPO (Faible Population) du Département. Cette réhabilitation a été subventionnée à hauteur de 40 %. Nous tenons ici à remercier le Département d'avoir pu ainsi nous permettre de mener à bien ce projet.

La salle des fêtes continue d'accueillir chaque mardi soir le club de gymnastique et est ouvert à la location pour les Sullygeois et Sullygeoises ainsi que pour des personnes extérieures à la commune.





Graine de champion

Au parc équestre fédéral à Lamotte-Beuvron, en Loir-et-Cher, toute la famille de l'équitation française s'est réunie pour participer à l'Open de France en juillet 2019.

Au total 18 jours de compétition pour des cavaliers venus de toute la France. Un club sur trois fait le déplacement. 15 000 cavaliers et 15 000 chevaux et poneys.

Une quinzaine de disciplines équestres sont au programme pour ces championnats de France clubs : épreuves de saut d'obstacles, dressage, concours complet

et aussi «carrousel», une épreuve entre dressage et spectacle équestre...

Il y a aussi des disciplines plus pédagogiques comme «l'équifun», un parcours chronométré comprenant différents dispositifs de saut, de maniabilité ou d'adresse et le «Hunter», un parcours d'obstacles avec harmonie et élégance.

Félicitations à Morgane LEGROUX qui a obtenu la médaille d'or dans la discipline « Dressage » catégorie Club 2 cadet

Plateau TV «N'oubliez pas les paroles»

Sortie organisée par la commune sur un plateau de télévision

Afin de retrouver Nagui, nous nous sommes tous retrouvés devant la mairie pour prendre le mini bus direction les studios au nord de Paris. A notre arrivée, nous avons pu prendre une petite collation avant de démarrer près de 4 heures de tournage ! Nagui et son équipe sont très sympathiques et le tournage s'est déroulé comme sur du papier à musique. A la fin du spectacle, nous avons pu rencontrer dans les loges Nagui et ses musiciens (pour le plus grand plaisir de notre fille Camille, fan de cette émission depuis 10 ans). Cette journée fut un réel plaisir et une très bonne expérience.

M et Mme FEYBESSE



Colis de Noël

Distribués par les élus auprès des personnes âgées de 75 ans et plus de la commune, les paniers ont été fournis par Fabienne à l'épicerie de Sully la Chapelle.



Téléthon 2019

Organisé par le club de marche de Châteauneuf sur Loire, ils ont fait une halte à Sully la Chapelle venant de Vitry aux Loges et sont allés de bon pas vers Fay aux Loges.



Les cérémonies

8 mai 2019



Le 11 novembre

Un 11 novembre semblable à...un 11 Novembre, c'est à dire frais et pluvieux à souhait. De quoi se remémorer les épreuves que les combattants de 14-18 ont eu à surmonter, nombreux sont ceux qui sont morts pour la France pendant cette première guerre mondiale. Notre rendez-vous était fixé, ainsi que la commune en a l'habitude, à 10 heures devant la mairie. Les quelques résistants se sont mis en marche à 10h20, après la traditionnelle mise en vente des « Bleuets », dont les rentrées sont intégralement reversées à l'œuvre Nationale du Bleuets de France.

Le cortège est arrivé au monument aux Morts et l'appel des noms des combattants morts pour la France a été fait à haute voix.

Le 13 juillet



La retraite aux flambeaux du 13 juillet 2019 au soir précédant le feu d'artifice.



Animation par le groupe Antidote de Neuville aux Bois.

Le 14 juillet



Le 14 juillet 2019, avec le concert de la Clique de Vitry aux Loges



Animations, jeux et concours de pétanque



Remise des lots



Chacun des participants a pu observer la « minute de silence » qui suivait la sonnerie aux Morts..

Madame le maire a lu le discours proposé par madame la secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées mentionnant entre autres la réalisation du nouveau monument aux Morts dévoilé dans le 15ème arrondissement de Paris ce même jour par le Président de la République. Monument qui porte les noms des victimes de ces dernières années.

La cérémonie s'est poursuivie par le traditionnel pot de l'amitié dans la salle polyvalente.

Stages sportifs vacances de Toussaint 2019

Les météorologues nous l'avaient dit, la seconde semaine des congés scolaires serait pluvieuse... Eh bien c'est dommage, mais pour une fois ils ne se sont pas trompés. Le dernier stage en date, semaine 44 soit du 28 au 31 octobre a été marqué par le froid et la pluie. Fort heureusement il restait un « plan B », la salle polyvalente. Cette dernière porte bien son nom car elle a permis, outre de prendre les repas, de s'y changer, mais aussi d'y pratiquer différents jeux. Les enfants ont pu jouer à la balle au prisonnier (ou jeux similaires, car aujourd'hui, vous parents, le savez mieux que

quiconque, les jeux anciens perdurent mais sous un nom différent pour être moins « ringards »).

Par ailleurs le terrain de tennis avec de beaux revers mais aussi des « coups droits » bien ajustés, a été bien occupé, le plateau EPS également, seul le terrain de foot a été délaissé en raison des travaux se situant à proximité. Une initiation au Golf a également été proposée et nous avons vu de futurs « Tiger Wood » en herbe. Le Basket Ball n'a pas été oublié même si nos petits ne mesurent pas encore les 2,05m de hauteur... pour réaliser des smashes dans les paniers.



De nombreux « ateliers » divers ont été animés et les enfants nous ont dit avoir passé un séjour tout à fait convivial avec des activités sportives à la carte, même si le foot était prédominant.

Domage que le temps n'ait pas été de la partie, mais on ne maîtrise pas la météo...



Repas des anciens

Cette année 2019, au 10 novembre les anciens du village se sont retrouvés autour d'un repas concocté pour leur seul plaisir de se retrouver autour de la table et passer un agréable moment.

Il semblerait que les participants aient passé un excellent moment, en témoignent les images prises lors de cette après-midi récréative.

Le menu préparé par l'Auberge du Cheval Blanc était fin et délicat. Il a été apprécié de tous les convives et consistait en une terrine de cabillaud, suivie d'aiguillettes de volailles accompagnées d'une galette de légumes crus/cuits du meilleur effet puis suivi de salade et fromages, et pour finir, une magnifique tarte fine aux pommes accompagnée de sa glace vanille.

Une « soupe de champagne », préparée par un élu, ouvrait les appétits et les vins qui avaient été choisis avec soin, Chardonnay et Côte du Rhône, ont accompagné le repas.

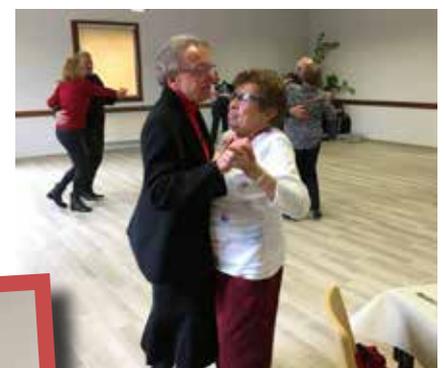
Deux musiciens, l'un à l'accordéon et l'autre au clavier ont épaulé et accompagné le repas. De nombreux

« anciens » toujours jeunes ont profités de l'aubaine pour danser.

Ainsi qu'il est de coutume, Madame le Maire a remis le bouquet traditionnel à la doyenne, qui était, cette année, Madame Thion. Pour les hommes c'était Monsieur Souchet qui, cette année était nommé doyen de la commune.

Vers 17 heures les participants se sont promis de se retrouver l'année prochaine et ont regagné leur domicile, certains, accompagnés par les membres du conseil municipal.

A dans un an... toujours plus nombreux ?



Histoire de la commune

Quelques mots de Sully la Chapelle

La paroisse primitivement fut chapelle de secours, desservie par les moines de la Cour-Dieu pour donner aux bûcherons de la forêt, la facilité de remplir leurs devoirs religieux. Le voisinage et les bienfaits de la célèbre abbaye groupèrent une population qui, avec les religieux, défricha dans la forêt l'étendue du territoire de la paroisse actuelle.

Sully Soliacus, sur Soliacus a été formé, au moyen âge, l'adjectif Soliacensis, dont l'accusatif a abouti en français à Sullias (aujourd'hui Sullias), qui a désigné la région de Sully et l'archidiaconé dépendant de l'évêché d'Orléans.

A la Révolution le village devint Sully-Le-Peletier

Au nord du village, dans la forêt se trouve le col de l'Esse séparant les bassins de la Loire et de la Seine.

La rivière, le Cens, d'une longueur de 30km qui prend sa source à Ingrannes, arrosait autrefois Fay, Donnery, Pont-aux-Moines et se jetait dans la Loire à Combleux avant la construction du canal d'Orléans, avec lequel il se confond aujourd'hui à Chécy. Le nom de Cens provient du terme latin Ossantia, attesté en 1075, qui a évolué au cours du temps en Uxantia, Ussentia, Ousance puis Cense au XVIIème siècle. On disait au Moyen-Age « la rivière d'Ousance », terme que l'on a ensuite compris rivière « dou Sance », devenu « rivière du Cens », par analogie - ou calembour - avec « le cens », mot fréquemment utilisé puisqu'il désignait la redevance féodale annuelle en argent.

Le chemin pavé, ou chemin de César est un vestige de la voie romaine d'Orléans à Sens. Cette voie partait de la Porte de Bourgogne à Orléans, parvenait à l'extrémité ouest de Sully, à l'Orme Tivet (ou Thivet) avant de gagner Ingrannes, dernière localité de la Civitas Aurelianorum (Orléans), et limite frontalière à l'époque entre les Carnutes (Chartres) et les Senons (Sens).

A propos de l'année de construction de l'ancienne mairie

En regardant la façade de l'ancienne mairie certaine personne pense que la date figurant au fronton indiquerait la date de la construction ce qui n'est pas.

Le 10 mars 1839 le Conseil municipale décide la construction d'une école municipale avec salle de mairie. La réception provisoire du bâtiment aura lieu le 1er novembre 1844.

Le bâtiment abritait au rez-de-chaussée les salles de classe de l'école des garçons, et à l'étage le logement de l'instituteur & la salle de la mairie. Une école de filles ne sera créée qu'en 1855 et sera tenue par des sœurs de St Aignan ; c'est le bâtiment qu'on peut apercevoir sur la gauche à l'entrée du village en venant de Fay aux loges.

En 1903 l'école des garçons étant devenue insuffisante il est décidé de construire une salle de classe, avec vestiaire au fond du jardin et de créer une cour de récréation,

Deux châteaux existent sur la commune :

Au nord, la Motte des Ruets (ou Ruées), attestée dès le XVème siècle, dépendait de la châtellenie de Vitry-aux-Loges.

Au sud, le château du Claireau (orthographié Cléreau sur les cartes anciennes) a remplacé un ancien manoir féodal dont les tours rondes furent reliées en 1699 par un grand corps de logis, à l'initiative de François-René du Bellay.

En 1733, Jacques Louis François Roussel, chevalier seigneur baron de Courcy, conseiller du roi achète les terres, fiefs et seigneuries de Claireau. Les baronnies et terres de Courcy et de Claireau sont érigées en marquisat par Louis XV en 1751, en récompense des services rendus par la famille au Parlement et à l'armée.

A la fin du XVIIIème siècle, précisément le jeudi 3 mars 1789, une assemblée se réunit au banc d'oeuvre de l'église pour dresser « un cahyer de plaintes, doléances et remontrances »

nt la guerre de 39-45, le 10 décembre 1943 l'abbé Georges Thomas, séminariste à Orléans, réussit à échapper à la Gestapo et contribue à organiser la résistance dans la région. Il réside, au presbytère de Sully-la-Chapelle, hébergé par le curé, puis, le 12 mai 1944, il s'installe avec le capitaine Giry à la Grange Tivet. Une plaque apposée sur la ferme le rappelle

Mais le 13 août 1944 au matin, le capitaine Giry et l'abbé Thomas sont arrêtés par les Allemands et gardés à Chameroles avant d'être emmenés vers Bordes, où ils seront exécutés, le 14 août.

Claude POSTY

d'aménager un préau et de reconstruire les toilettes. La salle de mairie sera installée dans la salle de classe actuelle & il sera adjoint au logement de l'instituteur la salle de mairie actuelle.

En 1905 la scolarité devant être assurée par un couple d'instituteurs, il est décidé d'installer la mairie dans la classe du rez-de-chaussée pour affecter l'étage en entier au logement du couple.

En 1911 le Conseil municipal accepte le devis relatif aux travaux à faire à la mairie consistant en la construction d'un fronton en maçonnerie et la réfection de la couverture. Fronton sur lequel sera gravée la date « 1912 ».

Claude POSTY

Histoire de la commune (suite)

Passeport pour l'intérieur

Au XIX^{ème} siècle les voyages en France n'étaient pas libres et étaient soumis à une autorisation qui permettait une « surveillance ». Depuis le décret du 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795) nul ne pouvait quitter le territoire de son canton ni voyager sans être porteur d'un passeport. Cette législation sera complétée par les décrets du 18 septembre 1807 et du 11 juillet 1810 et restera en vigueur jusque vers 1860 où elle tombera peu à peu en désuétude sous les effets conjugués de la révolution industrielle et du chemin de fer qui ont augmenté considérablement le flux de voyageurs.

Les voyageurs devaient demander un passeport dans leur mairie d'origine et se présenter dans les mairies de destination pour le faire viser. Les mairies devaient tenir un registre des arrivées et des départs.

L'enregistrement mentionnait l'identité du voyageur, son âge, son métier, parfois une description sommaire et quelques commentaires.

Par exemple : « Vu le passeport du nommé Claude C. âgé de 17 ans natif de St Jean des Ollières département du Puy de Dôme, profession de scieur de long délivré par le maire de St Jean des Ollières le 2 septembre 1815 ; Visé de nouveau par le même maire le 11 mai 1816 pour aller à Cahors, département du Lot.

Vu encore par le même maire de St Jean des Ollières, Gerle le 17 juin 1816 pour aller à Orléans.

Je n'ai pas visé son passeport »

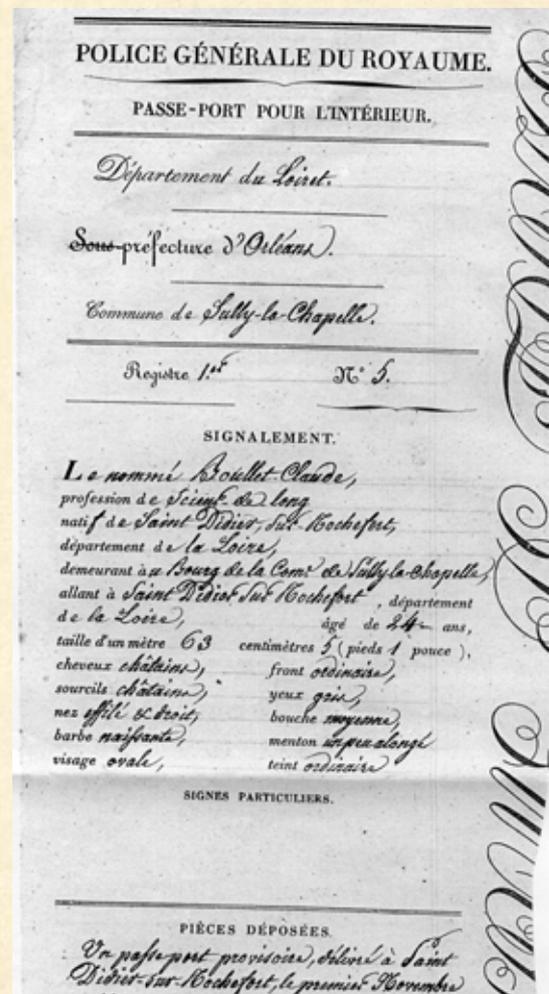
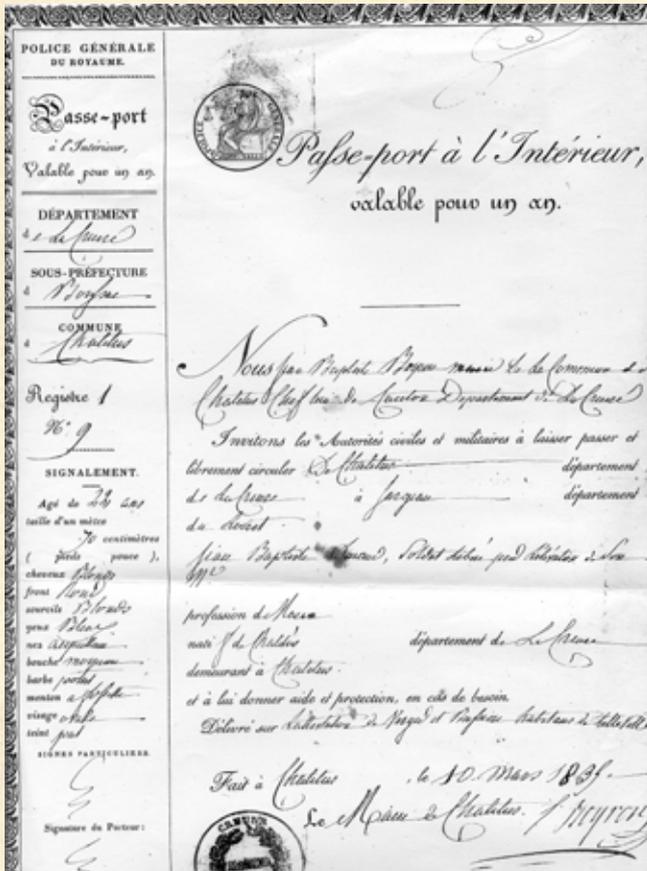
En marge il était mentionné « Claude C. âgé de 17 ans 1m 56 centimètres cheveux châains front rond couvert sourcils châains yeux gris nez un peu gros bouche petite barbe pointe menton rond teint pâle teigneux.

Parmi les voyageurs enregistrés à Sully la chapelle l'on trouve de nombreux scieurs de long

Quant aux commentaires si certains sont flatteurs d'autres sont curieux :

- Visage ovale légèrement marqué de petite vérole.
- A travaillé pour moi, s'est bien conduit.
- Il a les cheveux un peu longs
- Ne sait pas signer, chose qui n'existe pas.
- Cet homme a travaillé quelques jours pour M. F., marchand de bois de Montargis, il a quitté l'atelier trois jours après une tentative de vol par effraction faite chez un particulier

Claude POSTY



Préhistoire : Sur la trace de Néandertal

Pardon ? Vous avez dit ? Eh bien oui, en attendant des découvertes plus anciennes, les premiers habitants de Sully-la-Chapelle semblent bien avoir été les néandertaliens !!

Après plus de 100 000 ans de présence dans notre région, ils disparaissent vers - 30 000 ans tout en laissant à chacun de nous 1 à 3% de son patrimoine génétique. Ce « cousin » était physiquement assez différent de l'homme moderne : 1,65 m en moyenne, pour un poids probable de 90 kg, un sacré pilier pour l'équipe de France de rugby !!



Reconstitution E. Daynès



Sur notre territoire, dans un environnement de steppe, il a côtoyé chevaux, bisons, mammouths, rhinocéros laineux. Sa technique de taille des silex était très élaborée.

A Sully, la couverture végétale très importante n'est pas très propice à la découverte des outils de cette période nommée moustérienne (paléolithique moyen), mais dans les jardins du bourg, il est possible de trouver des silex taillés par Néandertal. La grande tempête de fin 1999 a fait de gros dégâts dans notre commune. Dans les racines d'un « chablis » de gros chêne, au carrefour de Cercoeur, j'ai trouvé cette belle pointe dite « levallois », typique des outils de Néandertal, probablement emmanchée au bout d'une lance pour la chasse. w

Dans un labour, aux « Petites Landes », il a été trouvé ce superbe racloir en silex rouge à patine blanche destiné au travail des peaux.

La découverte d'un objet autant chargé d'histoire procure toujours une vive émotion, croyez-moi ! Se dire que le dernier homme à l'avoir tenu en mains avant vous était un néandertalien a quelque chose de vertigineux... La grande porte vers le monde des rêves est ouverte...



Yves DUFOUR

Le SIRIS & École

École primaire

Remise des dictionnaires en juin 2019 à Ingrannes, à tous les élèves du CM2, en partance pour le collège.



École maternelle

Comptines scolaires



Fête de l'école juin 2019



Rentrée 2019-2020



La dernière rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les mêmes conditions que les années passées.

Madame Depardieu, Inspectrice d'Académie, était présente le jour de la rentrée. Sa présence était un signe de l'attention portée à nos écoles rurales et nous en profitons ici pour la remercier de nouveau.

En premier lieu pour le volet Éducation Nationale :

Le site de Sully la Chapelle accueille 32 enfants répartis sur trois niveaux de maternelles, petite section, moyenne section et grande section. La directrice Madame Carole Labesse et Madame Delphine Dauvilliers, toutes deux professeurs des écoles, ont deux groupes avec les trois niveaux. A Ingrannes, Madame Moussier, directrice d'école, Madame Lopez et Madame Guignandon ont en charge les élèves du CP au CM2. La répartition des niveaux est la suivante : 11 élèves en CP, 14 en CE1, en CE2 14, en CM1 13 et en CM2 10 élèves.

Pour le volet SIRIS (Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire) qui a en charge l'organisation des temps périscolaire, à savoir la garderie du matin et du soir, la restauration scolaire et la pause méridienne, l'équipe est sensiblement identique à celle de l'an passé. (voir ci-contre)

L'an dernier nous avons été face au souci d'une éventuelle fermeture de poste.

Monsieur Ballé, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Loiret a maintenu les cinq postes d'enseignants. Qu'en sera-t-il pour la rentrée 2020/2021, nul ne sait. En effet Monsieur Ballé a demandé aux deux communes d'Ingrannes et de Sully la Chapelle de reprendre la réflexion autour d'un « protocole de ruralité ». Cette charte nous permettrait pour une période de trois ans de rester à l'identique de ce jour, à savoir cinq postes d'enseignants. Pendant ce délai, si la baisse des effectifs des élèves scolarisés se confirmait, une réorganisation des deux sites pourrait être envisagée. Si l'effectif se maintient nous n'aurions sans doute plus de crainte de fermeture de poste. Pour bâtir cette charte il nous faut réunir à minima les maires des deux communes. La commune de Sully reste favorable à tenter une réflexion pour bâtir ce protocole.

Divers travaux ont été réalisés dans les écoles, ou sont en cours de réalisation.

Pour des raisons de sécurité une barrière a été mise en place à la sortie du bâtiment modulaire de l'école d'Ingrannes. Des films opaques qui permettent le passage de la lumière, mais empêche toute vision dans les locaux ont été posés sur les deux sites. Des nouveaux jeux pour le site d'Ingrannes permettent aux enfants des activités pendant la pause méridienne. Des banquettes neuves pour la garderie ont été installées récemment. Bien sûr, tout au long de l'année les travaux nécessaires au bon fonctionnement du quotidien sont réalisés au fil de l'eau : électricité, plomberie, entretien des cours et divers par des entreprises spécialisées, mais aussi par les deux agents communaux Monsieur Remy Martinez pour Sully la Chapelle et Monsieur Pascal Marquant pour Ingrannes.

SULLY LA CHAPELLE

ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)	Martine GRELET Amandine QUEVAL
Restauration scolaire et pause méridienne	Valérie BIDAULT aidée de • Martine GRELET • Amandine QUEVAL
Entretien des locaux	Valérie BIDAULT Amandine QUEVAL Gilles LEMAIRE
Garderie du matin	Martine GRELET Brigitte CHARPIGNY
Garderie du soir	Valérie BIDAULT Gilles LEMAIRE

INGRANNES

Restauration scolaire et pause méridienne	Astrid LACROIX Martine RABELLE Brigitte CHARPIGNY Gilles LEMAIRE
Entretien des locaux	Martine RABELLE Astrid LACROIX Brigitte CHARPIGNY



